



Date : 11 janvier 2024

Date: January 11, 2024

OBJET : Entrée en vigueur imminente d'un nouveau règlement en vertu de la Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile

SUBJECT: New regulation under the Act respecting remunerated passenger transportation by automobile soon to come into force

Dans les prochains jours, un nouveau règlement entrera en vigueur, en vertu de la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile*, visant à encadrer davantage le transport rémunéré à YUL Aéroport international Montréal-Trudeau.

In the next few days, a new regulation will come into force, under the *Act respecting remunerated passenger transportation by automobile*, to further regulate remunerated transportation at YUL Montréal-Trudeau International Airport.

Ces modifications réglementaires ont été mises en place à la demande d'ADM Aéroports de Montréal afin de contrecarrer la sollicitation exercée par les chauffeurs non accrédités par ADM. En plus de ses efforts de représentation devant les instances politiques, et ce, depuis 2017, ADM a déployé de nombreuses offensives sur le terrain pour tenter de juguler le fléau. En 2023 seulement, plus de 385 constats d'infractions ont été émis et plus de 150 véhicules non-autorisés par ADM, incluant ceux utilisés pour de la sollicitation, ont été identifiés par nos équipes.

These regulatory changes were introduced at the request of ADM Aéroports de Montréal to counteract solicitation by drivers not accredited by ADM and to prohibit illegal cabs at YUL. In addition to its efforts to make representations before political bodies, since 2017, ADM has deployed numerous offensives in the field in an attempt to curb the scourge. In 2023 alone, more than 385 statements of offence were issued and over 150 vehicles not authorized by ADM, including those used for solicitation, were identified by our teams.

Selon le *Règlement concernant l'autorisation qu'un chauffeur qualifié doit obtenir pour offrir un transport rémunéré de personnes par automobile à partir de certains lieux* (le projet étant en pièce jointe), YUL sera officiellement désigné comme un lieu à partir duquel **un chauffeur qualifié doit obtenir une autorisation d'ADM Aéroports de Montréal pour offrir un transport rémunéré de personnes par automobile.**

A According to the *Règlement concernant l'autorisation qu'un chauffeur qualifié doit obtenir pour offrir un transport rémunéré de personnes par automobile à partir de certains lieux* (the draft is attached), YUL will officially be designated as a location from which **a qualified driver must obtain authorization from ADM Aéroports de Montréal to offer remunerated passenger transportation by automobile.**

Seuls les chauffeurs ayant une preuve d'autorisation délivrée par ADM peuvent embarquer des passagers au départ de YUL. Conséquemment, les chauffeurs non-autorisés par ADM sont passibles de recevoir une amende pouvant aller jusqu'à 5 000 \$ pour une première infraction. Ce montant est porté au double pour une deuxième infraction et au triple pour une troisième infraction. Les agents de la Sûreté aéroportuaire d'ADM et les agents de Contrôle routier Québec pourront émettre des contraventions.

Rappelons également que toute forme de sollicitation est interdite à YUL et que les chauffeurs qui sollicitent des passagers de façon insistante ou qui touchent leurs biens sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 25 000 \$.

Donald Desrosiers

Directeur principal, Entretien bâtiments et transport au sol
ADM Aéroports de Montréal

Only drivers with proof of authorization issued by ADM can pick up passengers from YUL. Consequently, drivers not authorized by ADM are liable to fines of up to \$5,000 for a first offence. This amount is doubled in case of a second offence and tripled for a third offence. ADM airport patrol and inspection officers from Contrôle routier Québec may issue tickets.

It should also be remembered that all forms of solicitation are forbidden at YUL and that drivers who persistently solicit passengers or touch their belongings are liable to a fine of up to \$25,000.

Donald Desrosiers

Main Director ground transportation and building maintenance
ADM Aéroports de Montréal